



## Reçu une salve de Contraventions

Par **bokobza**, le **22/05/2018** à **21:16**

**Bonjour marque de politesse**

[smile4]

j'ai reçu aujourd'hui 12 contraventions datées du 15.052018

mais les faits se sont passés a des dates différentes dont un en fevrier et d'autres en mars, avril il y en a 7 a 135 euros l'une pour stationnement sur trottoirs et toujours a la meme adresse, pourquoi ai-je reçu tout d'un seul coup, si j'avais reçu une premiere contravention sur cet emplacement je ne me serai plus garée a cette adresse mais j'ai tout reçu d'un coup sur presque 3 mois comment contester

**Merci marque de politesse**[smile4]

Par **Lag0**, le **23/05/2018** à **08:08**

Bonjour,

La prescription en la matière est d'un an, donc pour une infraction commise en février (3 mois), on en est encore loin.

Vous ne pouvez pas contester sur le seul motif du délai pour recevoir l'avis de contravention.

Si vous voulez contester, il faut apporter des éléments démontrant que vous n'avez pas commis ces infractions. Or, comme vous dites "si j'avais reçu une premiere contravention sur cet emplacement je ne me serai plus garée a cette adresse", on peut en conclure que vous avez bien commis les infractions qui vous sont reprochées.

Pas besoin, il me semble, de recevoir un avis de contravention pour savoir que le stationnement sur le trottoir est un stationnement très gênant (article R417-11 du code de la route).